Parc national de la Réunion

Objectif 15: Maîtriser et accompagner les évolutions des paysages liées aux activités agricoles, pastorales et sylvicoles

[...]

- **Mesure 15.1 - Maîtriser et accompagner les évolutions du paysage liées aux activités agricoles, pastorales et sylvicoles**

Rôle de l'établissement public du parc national
• Sensibiliser les acteurs sur le caractère, le rôle et la qualité des paysages.
• Soutenir les opérations de préservation et recréation d'un paysage favorable à la biodiversité et à l'esprit des lieux.
• Contrôler et accompagner l'évolution des activités sur les enclaves cultivées et appuyer la clarification du statut de certaines zones cultivées ou en friche.
• Encourager et accompagner le retour aux espèces indigènes et notamment le remplacement progressif des cryptomérias par des milieux naturels reconstitués, en tenant compte des contraintes et des besoins de la filière bois.
• Encadrer/piloter la production d'un cahier technique visant l'intégration paysagère des bâtiments, équipements et infrastructures (ex : configuration des retenues d'eau...).
• Élaborer une charte « paysage et agriculture ».

Rôle des communes
Accompagner les démarches et les traduire dans les documents d'urbanisme.

Autres acteurs opérationnels
• État (DAAF, DEAL), ONF, Département
• CAUE, GCEIP, Chambre d'agriculture
• Exploitants, propriétaires privés

Page 102 de la Charte PNRun
Référence ID de l'article : #2857
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-06-11 10:56

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 07:09
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1113&id=4041&artlang=fr